HISTOIRE DES SCIENCES MÉDICALES

ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE

TOME XLIX 2015 N°1

Sommaire

Société française d'histoire de la médecine Compte rendu de la séance du 17 janvier 2015 Compte rendu de la séance du 21 février 2015	
Les blessés de l'été 14 et le roman par Pascale MCGARRY	17
Deux pionniers français de la chirurgie esthétique : François Dubois et Raymond Passot	10
par François DERQUENNE	<u> </u>
Jacques Monod. Quelques pages inédites de sa vie par Simone GILGENKRANTZ	11
Louis Vincelet, un historien de la médecine, chroniqueur à la façon de Maupassa Normand passionné de mer, au rêve caché de clown blanc par Patrick VINCELET5	
Pathographie de Bossuet 1627-1704 par Pierre Charon	51
Jan Swammerdam, médecin et naturaliste du XVIIème siècle par Bernard HOERNI7	75
Le physicien Félix Savart (1791-1841). Médecin/Chirurgien, pionnier des étud acoustiques par Alain Ségal	
Les thérapies de la vigueur au début du XIXème siècle par Gérard SEIGNAN8	39
L'embaumement : rituel et symbole de pouvoir en Occident par Philippe Charlier	99

Le brevet du Dr Inibert (1833), le moulage des organes et son modelage implicite par Fabien Noirot	105
Hygiène, hygiénisme et politique de la santé publique à la fin du XIXème siècle en France	
par Isabelle Cavé	115
Analyse d'ouvrage	125
Instructions aux auteurs	126

Les 36 volumes du *Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine* (1902-1941, avec les tables 1902-1914) sont en ligne sur le site de la Bibliothèque interuniversitaire de médecine avec deux possibilités d'accès :

- feuilletage volume par volume à l'adresse : http://www.bium.univ-paris5.fr/histmed/medica/cote?bsfhm
- recherche par les index (noms des auteurs, mots des titres des articles) à l'adresse :

http://www.bium.univ-paris5.fr/histmed/medica/periodiques.htm

Cette deuxième adresse permet une recherche croisée avec huit autres revues majeures du XVIIIème au XXème siècle. On peut imprimer les textes.

Notre actuelle revue *Histoire des sciences médicales* est en ligne, elle aussi, par la BIUSanté, à l'exception des deux dernières années ; cet « embargo » permet le maintien du tirage papier sous la forme que nous lui connaissons aujourd'hui.